

ŒUVRE DES ORPHELINS

DE LA

PRÉFECTURE DE POLICE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

(Décret du 29 Janvier 1906)

8676

Paris, le 5 Décembre 1912



Madame,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli le
reçu de la somme de Cinq Mille francs que vous avez
bien voulu me faire verser, à titre de cinquième souscription,
pour l'Œuvre des Orphelins de la Préfecture de Police.

Je vous prie d'agréer, une fois de plus, mes plus
vifs remerciements pour cette marque nouvelle de la généreuse
solicitude que vous continuez de témoigner aux Agents de mon
Administration, dont je suis heureux d'être l'interprète
auprès de vous.

Agrez, Madame, l'hommage de mon
profond respect.

Le Préfet de Police,
Président du Conseil d'Administration,

À Madame la Marquise Arconati-Visconti, 16, rue V. Barbet de Jouy.

8676

ŒUVRE DES ORPHELINS

MAIRIE DE PARIS
SÉCRÉTARIAT DE POLICE

MAIRIE DE PARIS
SÉCRÉTARIAT DE POLICE

MAIRIE DE PARIS
SÉCRÉTARIAT DE POLICE

